



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°95 du 15 avril 2020

UNE

L'UE PREND DE NOUVELLES MESURES FACE AU COVID-19



Crédit photo : © Gilles OLLIVIER - Flickr CC

Dans la foulée des premières mesures d'urgence adoptées au niveau européen en réponse à l'épidémie de coronavirus, la Commission européenne a proposé de nouvelles mesures visant à octroyer plus de flexibilité aux États membres.

Le [premier volet de l'Initiative d'investissement](#) « *Coronavirus Response Investment Initiative - CRII* » permettant de réorienter et de mobiliser plus facilement les **fonds de la politique de cohésion** (FEDER et FSE notamment) vers des actions dédiées à la lutte contre les effets du COVID-19 est entré en vigueur le 1^{er} avril et a été complété par un [second train de mesures proposé le 2 avril](#) pour assouplir les modalités de réallocation et de gestion des fonds. Si les fonds de la PAC dédiés aux agriculteurs et au développement rural sont peu concernés par cette initiative, le FEOPA et le FEADER vont également faire l'objet de mesures dérogatoires visant notamment à augmenter le niveau d'avances autorisé et à assouplir le régime de visites et contrôles sur place dans le contexte de confinement.

Par ailleurs, la Commission européenne [a étendu le 3 avril le cadre temporaire en matière d'aides d'État](#) à cinq domaines supplémentaires afin de permettre aux États membres de soutenir la R&D et les entreprises qui développent et fabriquent des produits indispensables pour lutter contre le COVID (vaccins, médicaments, équipements de protection...). La Commission a également approuvé le 30 mars un autre [régime d'aide français relatif au fonds de solidarité national](#) pour les petites et micro-entreprises impactées par l'épidémie. À la demande du Parlement européen, la Commission s'est par ailleurs engagée à ce que le [Fonds européen d'ajustement à la mondialisation](#) (FEM) puisse être mobilisé (modalité en cours d'examen) pour venir en soutien aux travailleurs ayant perdu leur emploi

dans le cadre de la crise Covid-19 et a proposé de débloquer un milliard d'euros du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS) pour servir de garantie aux banques et les inciter à accorder des liquidités aux PME (objectif : libérer 8 milliards d'euros de financement à destination d'au moins 100 000 PME). Le programme de recherche et d'innovation de l'UE, **Horizon 2020**, est également mobilisé via le [financement de 18 projets de recherche européens pour 47,5 millions d'euros](#) dans le cadre d'un appel d'urgence lancé début mars pour lutter contre l'épidémie de coronavirus.

Enfin, les ministres européens des Finances recherchent toujours un accord sur un **plan de sauvetage économique** qui pourrait comprendre les mesures suivantes : activation du [Mécanisme européen de stabilité](#) (MES), création d'un fonds paneuropéen de garantie pour les entreprises au sein de la [Banque européenne d'investissement](#) pouvant aller jusqu'à 200 milliards d'euros et instauration de [l'instrument de réassurance chômage « SURE »](#) doté de 100 milliards d'euros proposé par la Commission européenne le 2 avril. [En savoir +](#)

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

COVID-19 : INFORMATIONS AUX PORTEURS DE PROJETS ET BÉNÉFICIAIRES DU FEDER, FSE OU FEADER



Malgré la crise sanitaire, l'activité des services instructeurs à la Région se poursuit et des FAQ viennent d'être mises en ligne à l'intention des porteurs de projets et bénéficiaires d'un financement européen.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en œuvre depuis le 16 mars tous les moyens permettant d'assurer à la continuité de l'activité. Pour la Direction des Fonds Européens (DFE) comme pour la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire (DAFA), la poursuite des missions d'instruction des demandes de subvention et des demandes de paiement est considérée comme une activité prioritaire.

Les équipes restent donc joignables et accessibles grâce au télétravail.

Vous pouvez prendre contact avec vos interlocuteurs habituels par mail et par téléphone.

Plus d'informations [ici](#).

Par ailleurs une liste de questions/réponses (FAQ) à destination des porteurs de projets et bénéficiaires d'une aide européenne FEDER, FSE, IEF et FEADER vient d'être mise en ligne [sur le site l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes](#) et sera actualisée régulièrement.



LE LIEU DE MÉMOIRE DU CHAMBON-SUR-LIGNON LAURÉAT DU LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN



Il est le seul lauréat français à faire partie des 10 sites européens retenus en 2020.

Crédit photo : © Commission européenne

C'est par [décision du 31 mars dernier](#) que la Commission européenne a révélé la liste des nouveaux sites labellisés au titre du label du patrimoine européen 2020. Suivant les recommandations du jury, elle a ainsi ajouté [10 nouveaux sites](#) à la liste des [38 sites existants](#) qui ont joué un rôle significatif dans l'histoire et la culture européennes ou la construction de l'unité européenne.

[Le lieu de Mémoire du Chambon-sur-Lignon](#) en Haute-Loire est ainsi le cinquième site français qui se voit décerner ce label, signe de reconnaissance honorifique. Ce site à honorer la mémoire des Justes du Plateau qui ont accueilli et sauvé des réfugiés venus de toute l'Europe. Suite à cette annonce et aux félicitations reçues de [Maryia Gabriel](#), commissaire européenne à la Recherche, l'innovation, la culture, l'éducation et la jeunesse, on peut ainsi lire [sur le site du lieu de Mémoire](#) : « *le label nous engage plus encore aujourd'hui à poursuivre le travail de mémoire et d'histoire porté par la commune du Chambon-sur-Lignon et réalisé par l'équipe du Lieu de Mémoire avec le conseil scientifique pour transmettre aux jeunes générations leur message de tolérance et d'engagement.* »

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Attention ! de nombreuses dates limites d'appels à propositions ont été décalées en raison de la crise du Coronavirus.

Retrouvez ces informations mises à jour [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



ACTUALITÉS

TRANSPORT EN TEMPS DE COVID-19



Crédit photo : © Frontiere Nicolas Vigier - Flickr CC

Au cœur des préoccupations en ces temps de crise sanitaire, le secteur du transport fait l'objet d'attentions particulières de la part des États comme des instances européennes.

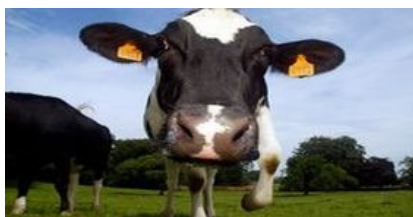
Le 25 mars, la Commission européenne, confrontée à la fermeture des frontières de [l'espace Schengen](#), appelait les États membres à maintenir la circulation du fret et des travailleurs sur certains axes dédiés qualifiés de voies vertes. La [Présidente de la Commission plaidait](#) en effet pour des franchissements plus rapides des frontières, pour tout type de marchandise, y compris les [déchets](#). Plus de la moitié des États membres ont d'ores et déjà dérogé aux règles en vigueur sur les temps de repos des chauffeurs routiers, dans l'optique d'assurer l'approvisionnement des villes où sont confinées les populations.

Pour ce qui est de l'aérien, une nouvelle réglementation a été [publiée](#) le 31 mars dernier sur l'octroi des créneaux aériens. Applicable jusqu'au 24 octobre 2020, elle permet aux compagnies aériennes de laisser leurs avions au sol plutôt que de les faire voler sans passagers pour conserver les créneaux d'utilisation des structures aéroportuaires. Pour maintenir le fret aérien, la Commission [invite](#) les États membres à assouplir temporairement leurs réglementations, notamment en matière de vols de nuit, suggérant que le personnel de fret ne devrait pas être soumis au confinement.

Enfin, les voyageurs rencontrent de grandes difficultés à se faire rembourser les billets annulés, le mode de remboursement en vigueur dans l'Union ([Règlement 261/2004](#)), se trouvant largement remis en cause. Compte-tenu du manque de liquidité des compagnies aériennes qui ont perdu 90% de leur activité, [Eurocontrol](#) a accepté, d'une part, de différer temporairement les redevances de navigation aérienne pour les mois de février à mai 2020 et, d'autre part, de proposer aux passagers des bons à valoir contre remboursement.

Pour une complète information, les mesures d'urgence, notifiées par les États membres à la Commission sont répertoriées et mises à jour [ici](#), tandis que les mesures de restrictions temporaires de déplacements non essentiels sont répertoriées [ici](#).

DES DISCUSSIONS RALENTIES SUR LA PAC POST 2020... MAIS PAS SUR LA TRANSITION



Crédit photo : © Commission européenne

Alors que les discussions piétinent sur les futurs règlements relatifs à la PAC post 2020 dans le contexte de confinement et de déploiement de mesures visant à atténuer l'impact de l'épidémie de COVID (cf. article en UNE), un accord pourrait être en vue prochainement sur le règlement de transition.

Les États membres ont trouvé un accord le 6 avril sur le [projet de règlement de transition pour la PAC](#) en laissant de côté toutefois les aspects budgétaires qui relèvent de la négociation sur le futur cadre

financier 2021-2027. Le Parlement européen doit adopter sa position en commission agriculture fin avril et en plénière les 13-14 mai. Ensuite, pourront se tenir les trilogues avec pour objectif un accord final sur le texte d'ici fin juin. Il ne semble pas à ce stade y avoir de gros différends dans l'approche des deux institutions qui plaident toutes deux pour une adoption rapide et une prolongation des programmes sur la base des règles 2014-2020.

La France a notamment obtenu au Conseil une simplification des dispositions relatives au « carry over » (possibilité de reprendre le financement des dernières annuités de certains engagements pluri-annuels comme les mesures agri-environnementales ou le soutien à l'agriculture biologique, dans le cadre des prochains programmes de développement rural), ainsi que la possibilité de déroger à la limitation de durée de 3 ans proposée par la Commission européenne pour les nouveaux contrats souscrits pendant l'année de transition. La durée de cette transition (un an comme proposé initialement par la Commission ou prolongée à deux ans) doit cependant encore être tranchée selon l'avancée des discussions sur le budget et sur les règlements PAC dans les prochaines semaines, le Parlement considérant déjà pour sa part que deux ans seront nécessaires pour préparer et adopter les futurs [Plans stratégiques nationaux](#) et [programmes régionaux](#) lorsqu'ils existent.

INTERREG...30 ANS ET APRÈS ?



Alors que le programme INTERREG célèbre cette année ses 30 ans, les préparatifs de la période 2021-2027 sont bien engagés.

Crédit photo : © Commission européenne

Dans l'attente de l'évènement de célébration des 30 ans d'INTERREG dans le cadre de la prochaine [semaine européenne des Régions et des Villes](#) à Bruxelles en octobre prochain, une série de Podcasts intitulée « [This is Europe](#) » vient d'être lancée. Ces podcasts produits par [le programme Interact](#) vous feront voyager à travers l'Europe pour découvrir le fonctionnement de la coopération au quotidien. Le premier podcast à ouvrir le bal porte sur l'Europe verte et vous permettra de voyager entre Rostock (Allemagne), Enschede (Pays-Bas) et Fife (Ecosse).

Par ailleurs, la poursuite du [programme INTERREG](#) est confirmée pour la période 2021-2027, les préparatifs vont bon train pour ses différentes composantes, coopération transfrontalière, transnationale ou encore interrégionale. Concernant les différents programmes susceptibles d'intéresser le territoire de la région, intéressons-nous tout d'abord aux 2 INTERREG transfrontaliers [franco-italien](#) (ALCOTRA) et [franco-suisse](#). Pour rappel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été reconduite comme autorité de gestion et le programme devrait être transmis en décembre à la Commission. Le programme franco-suisse est un peu plus avancé car sa finalisation est prévue pour l'automne prochain.

Quant aux programmes transnationaux, la région est concernée par 2 INTERREG, [espace alpin](#) et [MED](#) et dans les 2 cas, la transmission du programme à la Commission est prévue pour décembre. La reconduction du programme [SUDOE](#) n'est pour l'instant pas confirmée mais des démarches politiques pour plaider en faveur de son maintien sont en cours. Enfin, malgré les craintes initiales, le [programme INTERREG Europe](#) de coopération interrégionale sera poursuivi avec la confirmation récente de la Région Hauts-de-France comme autorité de gestion. Le programme devrait être transmis à la Commission en janvier-février 2021.

LIFE 2020 : L'APPEL EST PUBLIÉ



Crédit photo : © Commission européenne

Comme chaque année, le programme de financement des projets relatifs à l'environnement et au climat est [ouvert aux propositions](#). Son budget est de 450 millions d'euros.

[LIFE](#) est l'instrument financier européen qui vise à promouvoir et financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la lutte contre le changement climatique ou encore, la gestion des déchets. Compte-tenu des liens étroits entre environnement, climat et santé humaine, le programme LIFE doit aujourd'hui être également mobilisé dans la recherche de solutions à la pandémie mondiale, au regard de laquelle chaque proposition compte. Les dates de dépôt des notes de synthèse et/ou dossiers complets s'échelonnent entre le 14 juillet et le 6 octobre 2020.

Pour participer à la vidéoconférence d'information de la Commission européenne le 30 avril prochain, c'est [ici](#).

Pour en savoir plus, consulter [notre fiche de synthèse](#).

ADHÉSION DE L'ALBANIE ET DE LA MACÉDOINE DU NORD : C'EST PARTI !



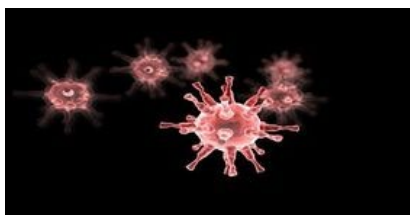
Crédit photo : © Dr. Hans-Gunter Wagner - Flickr CC

Le Conseil de l'UE a adopté par procédure écrite, mercredi 25 mars, ses [conclusions](#) autorisant l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE avec l'Albanie et la Macédoine du Nord.

C'est après la validation par les [ministres des Affaires européennes](#) que le Conseil de l'UE a décidé de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE avec l'Albanie et la Macédoine du Nord. Les réactions des Eurodéputés ont été assez contrastées, entre soutien à la démarche et craintes d'une ouverture qui fragiliserait l'UE tandis que la Commission européenne [s'est réjouie](#) de son côté de ce feu vert. L'Albanie et la Macédoine du Nord [rejoignent donc](#) les 3 autres pays candidats actuels : Monténégro, Serbie, Turquie et les 2 candidats potentiels que sont la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo.



PLAN D'ACTION DU COMITÉ DES RÉGIONS FACE AU COVID-19



Crédit photo : © Christophe Scholz - Flickr CC

Le Comité européen des Régions a décidé de rejoindre le combat contre l'épidémie de Covid-19 en lançant une [plateforme d'échange](#) le 24 mars pour soutenir les communautés régionales et locales en première ligne.

En tant qu'interface entre l'Union européenne et ses gouvernements locaux et régionaux, le Comité européen des Régions (CdR) a à cœur de sensibiliser les institutions européennes à la dimension locale et régionale, notamment en réclamant la mise en œuvre à leur intention d'un [mécanisme européen d'urgence sanitaire de 10 milliards d'euros](#). Le plan d'action du CdR pour faire face à la crise sanitaire prévoit à ce stade une plateforme pour échanger les bonnes pratiques et les besoins entre les dirigeants locaux et régionaux, en vue de renforcer la solidarité et l'entraide des communautés locales de l'Union européenne.

Enfin, le Comité européen des Régions appelle à un financement européen des entreprises locales et des personnes confrontées au chômage, ainsi qu'au soutien des stratégies régionales de relance à l'image de ce qu'a déjà annoncé la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



L'UNION VEUT IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA POLITIQUE DE COHÉSION

La Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) recherche des propositions pour promouvoir l'engagement des citoyens dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de cohésion.

Pour améliorer l'implication des citoyens dans la politique de cohésion, la Commission lance un [appel à projets](#) à l'attention des organisations de la société civile pour tester de nouvelles approches participatives. 10 projets créatifs et innovants seront sélectionnés. Le budget de l'appel s'élève à 250 000 euros. La date limite est le 31 mai.

Pour en savoir plus, consulter [notre fiche de synthèse](#).

LANCEMENT DU PRIX VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Il récompense l'engagement d'un étudiant au sein d'une filière européenne.

Le Prix Valéry Giscard D'Estaing destiné aux étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} cycle d'études supérieures est lancé. Établi en partenariat avec la Fondation Robert Schuman et doté d'une gratification de 1200 euros pour le lauréat et de 600 euros pour le ou les suppléants, ce prix vise à distinguer un étudiant dont l'engagement dans une filière européenne est particulièrement remarquable. Les candidats sont invités à produire un court mémoire dont le thème cette année est « *Quels seraient les sujets prioritaires à inscrire à l'ordre du jour du Conseil européen pour donner à l'Union les impulsions nécessaires à son développement ?* ».

La date limite de candidature est fixée au 15 mai 2020. Plus d'information sur la procédure [ici](#).

APPRENDRE L'EUROPE EN S'AMUSANT

Pourquoi ne pas profiter de cette période de confinement pour éduquer de manière ludique nos enfants à l'Europe.

Le site touteurope.eu a en effet eu l'heureuse idée de proposer de multiples activités adaptées à deux tranches d'âges, [les 7-11 ans](#) et [les 12-15 ans](#). Chaque matin, à l'heure du « quart d'heure européen », de nouveaux jeux sont ainsi proposés pour découvrir l'Europe avec une variante les mercredi, samedi et dimanche, où toute la famille est invitée non seulement à jouer, mais aussi à préparer des recettes culinaires européennes !

Grâce à ce site et à ses déclinaisons sur [Facebook](#) et [Twitter](#), vos enfants sortiront de cette période de confinement incollables sur de multiples sujets divers et variés tels que les pays, capitales, drapeaux, monuments emblématiques, personnages célèbres, la faune et la flore, ou encore les parcs d'attraction européens.

DICO DE L'EUROPE



AGENCE FRA

Créée en 2007, [l'Agence des droits fondamentaux](#) (« agency for fundamental rights » FRA) de l'Union européenne conseille les institutions de l'UE et les États membres en matière de droits fondamentaux. Vigilante sur les questions de discrimination, d'accès à la justice, de racisme, de xénophobie, de droits des victimes, de droits des enfants, notamment, elle [travaille](#) en collaboration avec un large éventail de partenaires aux niveaux européen, national et local. Elle compte 105 [collaborateurs](#) et est établie à Vienne (Autriche). Récemment [elle a alerté](#) sur le respect des droits des personnes vulnérables ou à risque (personnes âgées, enfants, personnes handicapées, Roms, réfugiés) suite aux mesures prises par les gouvernements dans le cadre de la crise sanitaire.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » : www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)